

**ANNULATION DE LA RENONCIATION AUX
PÉNALITÉS POUR PAIEMENT TARDIF**



Justice

.....

Programme d'exécution des ordonnances alimentaires	Téléphone :	204 945-7133
352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8	Télécopieur :	204 945-5449
ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca	Sans frais au Canada :	1 866 479-2717

N° de dossier du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (« Programme ») : _____

Créancier alimentaire : _____

Débiteur alimentaire : _____

Je, _____, créancier alimentaire désigné dans le dossier mentionné ci-dessus, annule la renonciation aux pénalités pour paiement tardif.

Je souhaite désormais que les pénalités pour paiement tardif imposées à l'égard de tout arriéré figurant à mon dossier soient recouvrées et me soient versées.

Je comprends que je n'ai pas droit à des pénalités pour paiement tardif pour la période où ma renonciation était en vigueur.

Je comprends que toute pénalité pour paiement tardif à laquelle j'ai renoncé qui a été retirée de mon compte ne sera pas rétablie.

Je comprends que les pénalités pour paiement tardif commenceront à courir à compter de la date où le Programme recevra le présent formulaire.

SIGNÉ dans la ville de _____ (Manitoba) le _____ 20____.

Signature